

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue 2875, boulevard Laurier, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1000, à Québec, le 22 mai 2014 à 13 h.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président (par conférence téléphonique)
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis (par conférence téléphonique)
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
- M. Robert Millier, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur

### Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2014-66**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Reporter le point 4DG) 1 – Contrat du directeur général
- ✓ Retirer le point 4DG) 4 – PMAD – Rencontres des partenaires
- ✓ Reporter le point 4DG) 7 – Article 236 L. CMQ – Modification du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec – Rapport au ministre
- ✓ Ajouter le point 4DG) 12 – BAPE - mémoire

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2014

#### **Résolution n° E-2014-67**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

### PMAD - concordance

#### **Résolution E-2014-68**

- Appuyer la demande des composantes de la Communauté métropolitaine de Québec auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement aux éléments suivants :
  - L'obtention d'une prolongation de délai tel que spécifiée au tableau joint en annexe;
  - Le dépôt d'un calendrier de travail par les composantes à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) aux fins de l'exercice de concordance;
  - L'abrogation de l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant l'adoption d'un second projet aux fins de l'exercice de la révision du schéma d'aménagement;

Référence :            Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Responsable :        Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Rapport sur la mise en oeuvre du PMAD

#### **Résolution E-2014-69**

- Prendre acte du dépôt du Rapport sur la mise en oeuvre du PMAD.

Référence :            Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Responsable :        Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Contribution financière au projet « Québec 2050 » de l'Institut de développement urbain

#### **Résolution E-2014-70**

- Autoriser la Direction générale à accorder une contribution financière à hauteur de 10 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-11

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent – Bilan de la première année

Présentation du bilan de la première année de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.

### Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement – Ordre du jour

Les membres présents discutent de la prochaine rencontre de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD) qui aurait lieu l'automne 2014.

### Trame verte et bleue – Amendement au protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

#### **Résolution E-2014-71**

- Recommander au conseil de la CMQ l'adoption d'un avenant au protocole intervenu entre la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Trame verte et bleue – Addenda au protocole d’entente avec les municipalités

#### **Résolution E-2014-72**

- Recommander au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) l’adoption d’un addenda au protocole entre la CMQ et les municipalités/MRC concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

### 4<sup>e</sup> bisannuel Sommet immobilier de Québec, le 27 mai 2014

#### **Résolution E-2014-73**

- Autoriser la Direction générale à inscrire trois (3) membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec au quatrième bisannuel Sommet immobilier de Québec qui aura lieu le 27 mai 2014.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

### BAPE – Les enjeux liés à l’exploitation du gaz de schiste dans le shale d’Utica des basses-terres du Saint-Laurent

#### **Résolution E-2014-74**

- Autoriser la Direction générale à préparer un mémoire sur Les enjeux liés à l’exploitation du gaz de schiste dans le shale d’Utica des basses-terres du Saint-Laurent dans le cadre des audiences publiques du BAPE.

Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

### Modification du calendrier des séances du comité exécutif et du conseil pour juin et septembre

#### **Résolution E-2014-75**

- Modifier le calendrier des séances du conseil et du comité exécutif afin que les séances prévues le 19 juin aient lieu le 26 juin et celles prévues le 18 septembre aient lieu le 11 septembre.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Responsable : Secrétariat

Adoptée à l'unanimité

### Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

#### **Résolution E-2014-76**

- Adhérer à la Fédération québécoise des municipalités et assumer les frais relatifs à cette adhésion pour l'année 2014 au montant de 4 950,13 \$ taxes incluses.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Certificat trésorerie : CT-2014-12  
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Marathon des Deux Rives SSQ - Demande de commandite

#### **Résolution E-2014-77**

- Autoriser la Direction générale à convenir d'une entente de commandite d'un an avec le Marathon des Deux Rives SSQ pour la tenue de cet événement qui se déroulera du 22 au 24 août 2014;
- Autoriser la Direction générale à verser une somme de 20 000 \$ pour cet événement. Cette somme sera prise à même le poste budgétaire « Événements à caractère métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Certificat trésorerie : CT-2014-13  
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Rapport annuel 2013

#### **Résolution E-2014-78**

- Prendre acte du dépôt du Rapport annuel 2013 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
- Autoriser la Direction générale de la CMQ à procéder à la mise en pages de ce Rapport annuel 2013 vue de son dépôt au conseil en juin prochain;
- Transmettre le Rapport annuel 2013 au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Site Internet de la CMQ

#### **Résolution E-2014-79**

- Prendre acte du contenu de la future page d'accueil du site Internet de la Communauté métropolitaine de Québec et des gabarits des diverses sections de ce site.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Mon fleuve et moi – Demande de contribution financière

#### **Résolution E-2014-80**

- Accorder une contribution financière de 10 000 \$ répartie sur les années budgétaires 2014 et 2015 pour la poursuite, durant l'année scolaire 2014-2015, du projet *Mon fleuve et moi* de la Fondation Monique-Fitz-Back. Cette somme sera prise à même le budget « Honoraires professionnels ».

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014  
Certificat trésorerie : CT-2014-16  
Responsable : Communication et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion du lot 1 425 945 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg – Dossier CPTAQ n° 407 198

### Résolution E-2014-81

- Émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de l'exclusion du lot 1 425 975 localisé dans l'arrondissement de Charlesbourg de la Ville de Québec, dossier 407 198 de la CPTAQ;
- Informer la CPTAQ que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'autorisation;
- Transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 336-04-2014 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 198-04-2005

### Résolution E-2014-82

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
  - Que la CMQ est d'avis que le projet de règlement n° 336-04-2014 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce est sans impact sur le territoire métropolitain;
  - Que la CMQ est préoccupée par les demandes répétitives d'ajouts d'îlots déstructurés en zone agricole permanente réalisées par les MRC contiguës en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec

#### **Résolution E-2014-83**

- Accorder à Mobili-T une aide financière maximale de 24 500 \$ pour la réalisation de plans de gestion des déplacements auprès d'entreprises et d'organismes localisés dans un pôle métropolitain, un noyau périurbain ou aux abords d'un axe structurant comme identifié dans le Plan métropolitain en aménagement et développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
- Autoriser le directeur général de la CMQ et son secrétaire à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution;
- Informer le ministère des Transports du Québec des actions menées par la CMQ dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan métropolitain en aménagement et développement et l'inviter à participer, de manière équivalente, au financement des plans de gestion des déplacements sur le territoire de la CMQ, à savoir 25 % jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par plan.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-14

Responsable : Transport

Adoptée à l'unanimité

### Intégration tarifaire – Reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

#### **Résolution E-2014-84**

- Prendre acte du devis de projet sur la mise en place d'une reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser un plan d'affaires sur la mise en place de la reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la CMQ en conformité avec le devis de projet;
- Autoriser le secrétaire ou le responsable de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Transport

Adoptée à l'unanimité



Addenda protocole d'entente CMQ - MAMOT, Plans de développement de la zone agricole réalisés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

### Résolution E-2014-85

- Autoriser la Direction générale à signer et transmettre au sous-ministre adjoint aux politiques des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT) l'addenda modifiant les délais de réalisation des PDZA sur le territoire métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Milieus humides – Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique

Les membres conviennent de transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une correspondance afin de faire valoir les orientations de la CMQ à l'égard de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (L.R.Q. c. M-11.4).

Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ (rive nord) 70114-5 – Appel d'offres de service

### Résolution E-2014-86

- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à un appel d'offres publique pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de la révision du PGMR de la CMQ (rive-nord);
- Autoriser le secrétaire ou le responsable de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 22 mai 2014

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

### Résolution n° E-2014-87

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 22 mai 2014 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2014 (période 4);

---

## PROCÈS-VERBAL

-10-

- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2014;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois d'avril 2014.

Référence : Bordereau de dépenses du 22 mai 2014  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

### La Grande Fête de la Côte-de-Beaupré

#### **Résolution n° E-2014-88**

- Accorder une financière de 10 000 \$ pour la tenue de l'événement La Grande Fête de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra sur le site de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré du 21 au 24 août 2014.

Référence : Bordereau d'information du 22 mai 2014  
Certificat trésorerie : CT-2014-15  
Responsable : Communications et affaires corporatives

### Séance extraordinaire du CE

La séance extraordinaire s'est finalement tenue le 11 juin 2014

Les membres présents conviennent de tenir une séance extraordinaire du comité exécutif le 28 mai 2014 à 9 h 30. Cette séance sera téléphonique. Les sujets suivants seront abordés :

1. Contrat du directeur général
2. Article 236 L. CMQ – Modification du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec - Rapport au ministre
3. BAPE – Les enjeux liés à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent
4. FQM – Région vedette
5. Vélirium – Festival international de vélo de montagne et Coupe du monde ICU

Les résolutions E-2014-66 à E-2014-88 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE